

# LA FRONTIERE DANS LES ALPES (2)

Paul Guichonnet

## 5. AMBIGUITES DE LA FRONTIERE

Avant que les géopoliticiens actuels n'en dissèquent le contenu sémantique, Paul Valéry, dans un beau texte, avait déjà exprimé l'ambiguïté des frontières:

"La division même du territoire habitable en nations politiquement définies est purement empirique. Elle est historiquement explicable, elle ne l'est pas organiquement car la ligne tracée sur la carte et sur le sol, qui constitue une frontière, résulte d'une suite d'accidents consacrés par les traités. Dans bien des cas, cette ligne fermée est bizarrement dessinée: elle sépare des contrées qui se ressemblent, elle en réunit qui diffèrent grandement et elle introduit dans les relations humaines des difficultés et des complications dont la guerre qui en résulte n'est jamais une solution, mais au contraire un nouvel ensemencement". (*Regards sur le monde actuel*, 1945)

Pour certains auteurs anciens, la frontière serait le résultat d'un providentialisme divin, bornes placées par le Créateur pour assigner des limites aux peuples.

En fait, dans la typologie compliquée des frontières, un fait apparaît avec évidence: elles sont le produit de l'action humaine, non pas déterminées par la géographie, mais par l'histoire. Zones-frontières ou lignes-frontières, elles vérifient l'expression d'Henri Lefebvre selon laquelle "un espace n'est que l'inscription dans le monde d'un temps" (1). Il serait tentant pour l'esprit de

constater une évolution parallèle de la frontière dans les lieux et les époques. En fait, dès les origines, des démarcations en zones et en lignes coexistent, l'un ou l'autre système domine, se maintient ou disparaît, selon les vicissitudes historiques et les avatars des civilisations.

Chaque société a conçu, perçu et géré l'enveloppe extérieure de son territoire. En ce sens, la frontière apparaît, comme l'un des attributs essentiels de l'Etat. C'est ce qui apparaît chez les historiens de Rome, imaginant des contours naturels à l'Italie. Au Moyen-Age, il est significatif de voir que les termes servant à désigner les limites, donc exprimant le besoin de bien définir et cerner ce concept, apparaissent entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est à dire au moment où émerge la notion moderne de l'Etat.

*Paul Guichonnet est membre d'honneur de l'Université de Genève et membre correspondant de l'Institut de France.*

*Géographe et historien, il a exercé sa carrière de chercheur et de professeur universitaire à Genève.*



N. Apère

Si l'on admet, parmi les nombreuses définitions qui en ont été proposées, que l'État est "une communauté d'hommes fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte, pour le groupe envisagé, dans les rapports avec ses membres, une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition"

(R. Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, 1922.

Il apparaît que l'importance du phénomène de la frontière est en raison directe de l'efficacité de l'institution, de la densité d'occupation humaine de son territoire, de la cohérence de son identité et du sentiment d'appartenance de ses habitants.

D'Aristote à Marsile de Padoue, au X<sup>IV</sup>e siècle, jusqu'à la célèbre *Politische Geographie* de Friedrich Ratzel (1897), la théorie anthropomorphique de l'État connaîtra une grande fortune et passera dans les stéréotypes communs. Pour le géographe allemand, la frontière est comme l'épiderme de l'État. Dans cette conception organiciste, chaque peuple possède son *Raumsinn*, sa conscience spatiale. La frontière, produit organique du voisinage, est le résultat du mouvement, phénomène humain général et perpétuel. Elle se dilate ou se rétracte selon le dynamisme du peuple qu'elle circonscrit. La frontière est un milieu de transformation, due à l'influence conjuguée de deux forces opposées, un corps intermédiaire né de leur action combinée, une zone de choc, de frictions "dont le mouvement serait l'indice même de la vitalité des peuples et des civilisations" (2). Le mouvement continu, dit Ratzel, "propre à tout être vivant, s'arrête soit devant l'insuffisance et non les obstacles de la nature, soit en présence d'un autre mouvement, parti d'un point opposé".

Cette analyse, qui servira à justifier l'expansionnisme du *Lebensraum*, de l'espace vital indispensable au peuple allemand, à l'époque du pangermanisme et du nazisme a, sur le plan scientifique, le mérite de mettre en relief le caractère original de la frontière. Elle est variable dans son tracé et elle constitue une



zone animée d'une vie propre, distincte de celle de l'intérieur du territoire, et forcément très complexe.

Ratzel et l'école organiciste étaient attirés avant tout par les frontières en mouvement, génératrices de phénomènes historiques, économiques et idéologiques intenses.

Mais si la frontière est un indice de vitalité, elle connaît des degrés différents dans les modalités de son fonctionnement.

Cette constatation a permis à Brunhes et Vallaux de développer la notion de "frontières de tension" et de "frontières mortes".

Les limites en état de tension montrent ce que ces auteurs nomment une "densité de frontière" qui est "toujours en rapport avec les deux faits de base de la géographie politique: la densité du peuplement et la valeur du sol occupé. Plus les populations de la région traversée par la zone frontière sont denses, plus l'activité et les ressources économiques y sont grandes, et plus la frontière est dense" (3). C'est là aussi comme sur la frontière franco-allemande que les frictions antagonistes et les conflits sont plus nombreux. A l'inverse, si la "tension" diminue, la frontière voit ses composantes se "détendre", l'ampleur de ses oscillations se réduit; elle se fige, se sclérose, entre en sommeil.

La frontière franco-espagnole sur les Pyrénées est une exemple de "frontière morte". Elle est tracée par le Traité de 1659, mettant fin à deux siècles de rivalité,

marqués par des changements fréquents de limites en Béarn, en Navarre et en Catalogne. Avec l'effacement de l'Espagne comme protagoniste de la grande politique européenne, la frontière se cristallise à un point tel qu'il n'a même pas paru nécessaire de rectifier l'oubli du traité, laissant l'Espagne l'enclave de Llívia, en Cerdagne. Une autre frontière "morte" est celle qui, depuis 1249 - en dépit de réunifications éphémères des deux pays - sépare l'Espagne du Portugal, démarcation jalonnée de châteaux, très séparante dans les souverainetés, les mentalités et les économies, qui court, parallèlement à l'Atlantique, indifférente à la topographie, pour circonscire le "rectangle lusitanien".

## 6 EVOLUTION DES FRONTIERES

A la lumière de ces considérations générales, nous pouvons esquisser une typologie des frontières et en voir l'évolution, en appliquant à l'arc alpin cette grille explicative.

Les manifestations les plus anciennes du concept de limite, auxquelles nous nous arrêterons brièvement sont intéressantes dans la mesure où elles préfigurent les développements qui porteront aux frontières actuelles.

### 1. Les sociétés primitives

Nous ne connaissons pas exactement les modes de l'organisation spatiale des populations préhistoriques, à très faible den-

sité de population. On a longtemps partagé l'idée, formulée avec force par Ratzel, que "les anciennes frontières étaient des étendues vides... Les Etats, dans leurs formes embryonnaires des premiers âges de l'histoire écrite, ne cherchaient point le contact avec leurs voisins, ils le fuyaient au contraire. Les sociétés politiques se sont abritées derrière des marches laissées vides d'un commun accord: forêt, désert ou steppes sans habitants" (4).

En fait, la comparaison avec les ethnies "primitives" de l'Afrique ou de l'Amérique du sud permet de penser que ces groupes humains, nomades puis sédentaires, vivant au large dans l'espace, n'étaient pas séparés par des zones indifférenciées. Il avaient des contacts dans des secteurs interstitiels, bien perçus et identifiés, marqués par des signes comme des accidents topographiques ou des arbres, symbolisant des interdits et des mythes.

Avec l'apparition des premiers systèmes socio-politiques organisés, dans la Mésopotamie du III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, des documents montrent l'existence d'une réglementation de contacts que l'on peut déjà nommer frontaliers. "La notion de "marches", d'états-tampons, de rapports hiérarchisés, de villes de garnison, de relations "inter-tatiques" écrites était, dès le deuxième millénaire, courante chez les anciens Egyptiens et les Hittites" (5).

C'est également dans ces époques que l'on discerne la racine de la *sacralisation* des confins, zone chargée d'un contenu particulier et investie d'une fonction privilégiée. Il en était de même dans la Grèce antique où le territoire des cités était délimité, borné, défendu par des garnisons et placé sous la protection d'un dieu spécifique, *Hermès epitemios*.

Chez les Etrusques, la ville était entourée du *poemierium*, limite religieuse séparée de la zone bâtie par un mur ou un chemin constituant une zone *non aedificandi*. Cet usage sera repris par les Romains chez qui seuls les magistrats pouvaient modifier la consistance du *poemierium*.

Pour toute une école de juristes, la zone-frontière sera le lieu de naissance des institutions internationales et, dans une certaine mesure, des institutions d'Etat. "Le commerce, la justice, la vie politique, la guerre sont apparus à l'état de phénomènes frontaliers" écrit Geouffre de Lapradelle, dans son traité classique. Cet espace est l'endroit des rencontres, des échanges, des conflits mais aussi des arbitrages. Le sens primitif de *forum* serait "ce qui termine", *forum terrae*: "la frontière".

Sur ce territoire sacré, terrain inculte, *l'eremos* des Grecs, d'où dérive le français *herme*, *charme*, naît un dieu, *Hermès*, le dieu latin *terminus*, le dieu Terme qui veille sur les bornes.



N. Apere

## 2. L'ordre spatial romain

La première matérialisation d'une frontière linéaire étendue et, apparemment, très séparante, est le *limes* romain. A son apogée, ce système fortifié, parfois dédoublé, avec des fossés, des remparts et des tours, longé d'un chemin stratégique, circonscrit les contours de l'Empire, entre Rhin et Danube, en Grande-Bretagne, en Armorique, en Afrique du Nord et en Syrie, sur près de 9.000 kilomètres. En fait, les travaux modernes ont montré que, pour Rome, la ligne fortifiée n'était pas la réalité politique fondamentale qui était constituée par la zone-frontière située en arrière, et le plus souvent en avant du *limes*. Ce *finis* était un secteur aux con-

finis indéterminés et flottants, formant glacis protecteur contre les populations extérieures, hostiles ou assimilées, dont le *limes* constituait la ligne d'arrêt, ou la base de départ pour des opérations militaires. Ainsi les *Champs Décumates*, au sud du Rhin et surtout, au-delà du Danube, la Dacie.

La *muraille* du *limes* appartient donc, en dépit des apparences, au type *frontier*, bien plus qu'au type *boundary*. Elle n'est pas une démarcation entre entités de même nature, mais une séparation dissymétrique entre les domaines des Barbares et l'espace interne de l'Empire, solidement structuré, homogène, partagés en provinces et *civitates* et montrant ce que Jean-Pierre Vernant nomme une forte *isonomie*.

Ainsi, remarque de Lapradelle(6) "la théorie romaine de la frontière apparaît comme essentiellement complexe. En dehors de la limite ancestrale du *poemierium* qui subsiste sous l'Empire pour valider certains actes solennels, l'Empire romain connaît une limite stratégique, des frontières administratives et une frontière juridique... La frontière exprime l'unité de l'Etat, *l'universitas*... Rome a créé entre l'idée de la frontière et l'idée d'Etat un lien de cause à effet".

Au même type que le *limes* appartiennent les murailles de Chine dont la douzaine de tracés et les 5.000 km d'extension s'étalent sur près de 21 siècles. Délimitations entre cultivateurs sédentaires et nomades, entre Chinois et Barbares périphériques, elles apparaissent aussi et plus sans doute que dans leur fonction stratégique, des instruments d'unification intérieure. La notion de frontière linéaire était réservée au découpage des provinces, à des fins d'administration. Les murailles, murs ou palissades n'étaient des lignes qu'envisagées à très petite échelle puisqu'elles faisaient partie d'un dispositif que les recherches récentes sur les *limes* romains autorisent à comparer avec eux".(7)

Si l'on applique la notion romaine de la frontière à l'arc alpin occidental, on voit que c'est à cette époque l'on a une vision



N. Apèrte

globale d'un territoire dont des montagnes et des fleuves peuvent indiquer les confins. C'est le point de départ du mythe des frontières "naturelles" et de l'idée d'une sorte de prédestination, donnant aux peuples et à leurs contrées une matrice géographique. César, dans ses *Commentaires* sur la guerre des Gaules a exprimé cette conception, reprise et développée, un demi-siècle plus tard, par Strabon dans le livre IV de sa *Géographie*. Il vaut la peine de citer ce texte fondamental:

"Ce pays (la Gaule) se trouve tout entier arrosé par des cours d'eau qui descendent soit des Alpes, soit des monts Cemmène (le Massif central) et des Pyrénées, qui se jettent les uns dans notre océan, les autres dans notre mer (Méditerranée). Les cours d'eau sont si heureusement distribués les uns par rapport aux autres qu'ils assurent dans les deux sens les transports d'une mer à l'autre. Aussi doit-on penser que de telles circonstances portent témoignage de l'action de la providence, manifestée dans le fait que ces lieux ont été ainsi disposés non pas par l'effet du hasard, mais selon un plan en quelque sorte logique"<sup>(8)</sup>. L'idée du *nativus murus* des confins naturels de César sera continuée, au II<sup>e</sup> siècle, chez Polybe, Claudius Rutilius, Tite-Live, par l'idée des Alpes "limite" physique et "rempart" de la Péninsule.

Mais, dans cet ensemble, la masse des Alpes n'est pas considérée vraiment comme une par-

tie organique des Gaules cisalpine et transalpine. Elle forme une sorte de no man's land, contrôlé, traversé par quelques itinéraires menant aux principaux cols, mais perçu avec une connotation négative.

On a bien souvent noté que les Romains étaient des "orophobes" qui ont incorporé les Alpes aux provinces périphériques, une fois disparus les royaumes indigènes érigés en protectorats, après les premiers temps de la soumission, comme celui de Cottius. C'est à l'orée de la chaîne qu'ils établissent les villes, les postes douaniers. Il est significatif de constater que, pour eux, Aoste n'est pas, au cœur des montagnes, le centre d'une entité spécifiquement alpine mais, en venant de la plaine, la dernière cité d'Italie, avant de s'enfermer dans ce qui sera, jusqu'à la Renaissance, "ces monts affreux". Dans les massifs comme au Col de la Forclaz ou au-dessus de Megève les administrateurs placent des bornes délimitant les territoires des ethnies autochtones soumises.<sup>(9)</sup>

### 3. Les marches médiévales

C'est avec les Grandes Invasions et le Moyen-Age qu'apparaît un nouveau mode de territorialité politique et, partant, de frontières. Le cas des Alpes est, à cet égard, exemplaire et illustre bien cette mutation.

A l'*universitas* romaine succèdent des états dynastiques, bien propres des lignées germaniques puis des familles féodales.

C'est l'Eglise qui, au-delà des divisions ethniques et politiques, demeure la *patria communis* de la Chrétienté européenne. Dans cette nouvelle structure territoriale, c'est la France qui élabore, la première, les modèles et les concepts les plus explicites, imités ou imposés aux autres pays. Certes, en 1315 et 1318 apparaissent, presque simultanément, les mots de *frontière* et de *natio*, ce dernier terme exprimant un sentiment d'identité collective des Français. En 1307 Philippe le Bel déclare que son royaume se délimite "par les dispositions des peuples et des terres qui composent la patrie, ainsi que par l'habitude immémoriale d'obéir au même prince". Il n'est pas moins évident qu'à côté de ces relations "horizontales" entre habitants d'un même pays, l'élément de cohésion le plus fort est la relation "verticale" entre le sujet et le souverain. "Le Moyen-Age féodal est ainsi une période de dispersion politique où l'on peut à peine parler de frontière."<sup>(10)</sup> Le domaine est une mosaïque, aux contours capricieux, dont les terres s'ajoutent les unes aux autres par les conquêtes, les héritages, les mariages, les achats, mais se fragmentent aussi par les apanages et les partages. Le Saint-Empire montre un cas extrême, divisé, à la fin du Moyen-Age, en 350 états. Emiettement des territoires dans le Haut Moyen-Age, puis regroupement des terres par les grands féodaux vont dans le même sens de l'affaiblissement de la limite politique.

Les divisions internes forment un réseau très dense mais, malgré les bornages, imprécis, avec des souverainetés mixtes, des indivisions, des enclaves. La zone-frontière est la *marche-séparante*, comme l'immense "Forêt charbonnière" entre Germains et Francs, dont de vastes lambeaux subsistent, de la Belgique aux Vosges.

L'arc alpin voit alors se développer des états dynastiques, à cheval sur la chaîne: Dauphins, puis rois de France, dans la partie centrale des Alpes occidentales, avançant jusqu'à l'orée de la plaine du Pô; comtes de Savoie, aux deux extrémités, de Nice à Barcelonnette, de la Bresse à

l'Ossola; souverains du Tyrol, de part et d'autre du Brenner; montagnards de la Suisse centrale parvenant au Tessin. Ce sont des aspects bien connus, sur lesquels je ne m'arrêterai pas.

Les Alpes constituent alors une entité relativement homogène, parcourue d'une intense osmose entre les versants, par les cols que l'amélioration climatique, commencée autour de l'an mil, rend très praticables. Il en est d'ailleurs de même dans les autres montagnes, comme les Pyrénées et les Carpathes. C'est sur les crêtes que se font les rencontres, que se pratiquent les échanges et les pèlerinages, que se nouent les solidarités et les convivialités. Alors que la masse alpine était, pour les Romains, une zone répulsive, elle devient, au contraire, pour le conglomerat territorial et plurilinguistique des Savoie, l'élément de cohésion, maintenu grâce à un savant jeu de bascule entre les puissances voisines. Les "ducs portiers des Alpes" trouvent, dans le contrôle des cols tout comme les Suisses ou les Tyroliens - leur force politique et leurs ressources, par le rôle "instrumental" de leurs montagnes, liaison entre les grandes façades maritimes et la Méditerranée. Cette rente de situation durera jusqu'aux Grandes Découvertes, qui diminueront l'importance de la Méditerranée, au profit des régions atlantiques.

Dès ce moment se mettent en place les éléments du destin territorial des Alpes et de leurs frontières. La géopolitique s'en développe selon trois modèles:

- à l'ouest, les Alpes franco-piémontaises deviennent le champ de rencontre des poussées expansionnistes de la Maison de Savoie et, surtout, de la France et de l'Italie unifiée, aboutissant à une démarcation linéaire entre les Etats.

- au centre, la Confédération suisse, maîtresse des cols fondamentaux, parviendra à garder son indépendance, mais elle demeurera cristallisée dans une structure territoriale médiévale, en petits cantons aux limites tourmentées, avec des enclaves et, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, des souverainetés partagées, les "baillages communs". Dévelop-



N. Apere

pée dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, après Marignan, institutionnalisée aux Traités de Westphalie et internationalisée par le Congrès de Vienne, la neutralité armée fait que la Suisse d'enferme dans des frontières "mortes". Elle refusera ainsi la Valteline, en 1815; une partie de la Savoie du Nord en 1860 et le Vorarlberg, en 1919.

A un moment où les différents états des Alpes cherchent les uns chez les autres des exemples pour gérer leurs territoires et résoudre leurs problèmes, je voudrais rapidement indiquer que, contrairement à toute une littérature dont le fameux ouvrage d'André Siegfried, *La Suisse, démocratie témoin* - est le prototype, la Confédération n'est pas un modèle dont la cas est exemplaire. Elle a pu faire vivre en paix les grandes ethnies alpines non pas tant parce qu'elle a su surmonter les nationalismes mais parce que, comme l'a montré l'historien Herbert Luthy, elle a ignoré ces problèmes puisque sa structure politique était antérieure à l'émergence des nationalités et des nationalismes". Elle a échappé ainsi à la phase "nationalitaire" pour demeurer un état de droit, qui n'existe que par ses cantons.

A l'opposé, les Alpes autrichiennes ont été le point de départ d'une immense expansion centrifuge, noyau de l'Etat dynastique de la Double-Monarchie des Habsbourg. La cohésion maintenue par la famille régnante entre les composantes pluri-ethniques a été désarticu-

lée après 1918. Le secteur alpin oriental a donc ressenti les effets de cette déstabilisation. C'est là seulement que, dans tout l'arc alpin, demeure aujourd'hui une "zone d'oscillations", la *Schütterzone* des géopoliticiens allemands, avec les revendications et les contentieux des Slovénes et surtout des Tyroliens du Haut-Adige.

#### 4. Emergence de la frontière d'Etat

Les Temps modernes, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont une phase de transition dans l'histoire des frontières. Les Etats dynastiques - à l'exception, toujours, de la Suisse - évoluent vers des monarchies bureaucratiques et autoritaires, surtout en France et en Piémont, qui entreprennent de réduire les particularismes locaux. La carte politique se simplifie et, dans les préoccupations des gouvernements, les préoccupations se portent sur les frontières extérieures, davantage que sur les divisions intérieures qui continuent cependant à exister, même dans un état à forte isonomie comme la France, avec les séparations entre provinces et généralités et les barrières douanières. Mais la conception continue à dominer d'un territoire propriété du souverain, et non des "peuples" comme on dit alors. Dans les Alpes occidentales, le centre de gravité de l'Etat sabaud-piémontais se déplace de Chambéry à Turin, mais malgré

la perte des contrées au nord du Léman et sur la rive droite du Rhône (en 1564 et 1601: Pays de Vaud, de Gex, Bresse, Bugey) il garde la Savoie et Nice et demeure à cheval sur les Alpes, tout comme la France qui possède les pentes des versants orientaux de la chaîne. L'idée d'une frontière linéaire, dont au demeurant la fixation et la délimitation auraient été rendues malaisées par les insuffisances de la science cartographique, n'est pas envisagée et Louis André écrit: "Il est très rare de rencontrer, au XVIIIe siècle, un auteur qui défende la théorie des frontières naturelles".<sup>(10)</sup> Les confins sont en fait une zone militaire, où la limite est précédée d'enclaves. La frontière du nord et de l'est de la France en offre quantité d'exemple, de Philipsbourg à Brisach, mais aussi les Alpes, avec la présence française à Pignerol et Perosa, menaçant Turin. Brise-lamès contre les attaques ou base de départ pour les offensives, ces "places pêle-mêlées" défendent le "pré-carré" de la monarchie. Vauban écrit à Louvois en 1673:<sup>(11)</sup>

"Si vous m'en croyez, preschez toujours la quadrature non pas du cercle, mais du pré carré.

Selon la forte expression de Fernand Braudel, au XVIIIe siècle, "la frontière a dévoré l'histoire de France. Elle en a dissipé les énergies" et comme l'écrivait un contemporain, Ange Goudar, "le plus liquide des finances".

L'argument de la limite ethnique, enveloppe d'un groupe humain linguistiquement homogène, n'affleure encore que très faiblement. En 1601, cependant, recevant ses nouveaux sujets de Bresse, de Bugey et du Pays de Gex, Henri IV leur déclare:<sup>(12)</sup>

"Il était raisonnable que, puisque vous parlez naturellement le françois, vous fussiez sujets au roi de France. Je veux bien que la langue espagnole demeure à l'Espagne, l'allemande à l'Allemagne, mais la française doit estre à moi".

## 5. Géométrie politique des Lumières

Un tournant décisif intervient au XVIIIe siècle avec l'avènement de deux concepts qui au-

ront une influence décisive sur la théorie et la pratique géopolitiques: la linéarité de la frontière et l'exigence de son caractère "naturel". La recherche des limites les meilleures s'inspire d'une rationalité géométrique. L'ancienne notion de marche séparante, la conception "féodale" du territoire, l'imprécision de la démarcation, les enclaves, font place à l'"assainissement" des frontières, mise en oeuvre au long du XVIIIe siècle. Parallèlement se fait jour l'idée de lier la frontière à un support physique - cours d'eau ou ligne de partage des bassins - déterminant la "politique des versants". Cette pratique sera facilitée par le perfectionnement de la géodésie et de la topographie, avec les premières cartes détaillées, comme, pour la France, celle des Cassini (1748-1815).



N. Apère

Le premier exemple d'application est, en 1659, le Traité des Pyrénées, fixant la séparation entre France et Espagne à la crête de la chaîne. Cette théorie devient la norme au Traité d'Utrecht qui, en 1713, établit, dans les Alpes occidentales centrales la ligne séparative entre France et Piémont sur la divisionnelle des "eaux pendantes" d'un versant à un autre, démembrant les *escartons* de l'ancien Briançonnais à cheval sur la chaîne. Des traités de limites avec la France et Genève, en 1754, puis la Savoie en 1760 "assainissent" la frontière. Les progrès de la topographie per-

mettent de fixer plus exactement les confins et de les porter sur des procès-verbaux de délimitation et des cartes et, en 1795 le Traité de Bâle puis, en 1797, celui de Campo Formio seront l'exemple du premier établissement d'une frontière minutieusement déterminée.

Les sources de cette nouvelle conception du droit des confins sont claires, l'Ere des Lumières entend appliquer la Raison à la politique et donner aux frontières un tracé conforme à la Nature, cet autre maître-mot de l'époque. "Que l'homme consentit, écrit Paul Hazard, à écouter la nature et jamais il ne se trompera; il lui suffira d'obéir à sa bienfaisante loi".<sup>(13)</sup>

## 6. Frontières nationales

Le concept de frontière "naturelle" a suscité de nombreux débats. On a voulu le faire remonter au célèbre *Testament* de Richelieu, en 1642 qui est, dans sa version littérale, apocryphe, mais n'en a pas moins été élaboré dans l'entourage politique du cardinal. Il semble également que les Jésuites, dont l'enseignement formait les élites dirigeantes, aient repris dans leurs cours le vieux thème des limites de la Gaule défini par César. Mais il n'en est pas moins vrai que si l'idée était dans l'air dès le XVIIIe siècle, c'est l'époque des Lumières qui l'érigera en système, notamment avec Nicolas Buache (1770-1773), géographe du roi, qui formulera la théorie des bassins hydrographiques séparés par les lignes de partage des eaux, et c'est la Révolution qui en fera une puissante "idée-force".

Un nouveau pas est franchi avec la Révolution qui substitue à l'Etat dynastique de droit divin, l'Etat national, bien commun de tous les citoyens exprimant l'appartenance à la patrie, ce terme qui prend alors une prépondérance chargée d'un fort symbolisme sentimental. Le modèle de l'Etat et des frontières issu de la Révolution va façonner le concept des limites et des confins à l'ère des nationalités du XIXe siècle.

En fait, le discours des nouveaux dirigeants de la France est "totalement incohérent" (A. Fierro-Domenech). Ils invoquent pêle-mêle le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les limites physiques et la défense de l'intégrité nationale. Sur les Alpes, l'exemple des frontières de la Savoie est significatif. Lors des débats pour l'incorporation de l'ex-Duché à la République, réclamé par les patriotes Savoisiens, l'abbé Grégoire prend acte de leur volonté, mais fait aussi référence, "en fouillant les archives de la Nature", à la prédestination des frontières "naturelles".

Il s'écrie:<sup>(14)</sup> "Vainement on a voulu au Piémont lier la Savoie. Sans cesse les Alpes repoussent celles-ci dans le domaine de la France et l'ordre de la Nature serait contrarié si leur gouvernement n'était pas identique".

Pour se donner une légitimité et justifier leurs conquêtes, les révolutionnaires vont reprendre la théorie des frontières naturelles, qu'il présenteront comme une des constantes du destin historique de la France. Il s'approprient "ce vieux mythe forgé sur l'enclume des *Commentaires* de César" (Roger Dion). Tout en proclamant, d'un côté, que "la liberté n'a pas de frontières", donc que les limites du territoire "un et indivisible" de la nation doivent être établies conformément au vœu des populations, ils proclament, avec Danton, que:<sup>(15)</sup>

"C'est en vain qu'on veut nous faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont marquées par la Nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Pyrénées, du côté des Alpes. Là sont les bornes de la France; nulle puissance humaine ne pourra nous empêcher de les atteindre; aucun pouvoir ne pourra nous engager à les franchir".

Ces confins définis par la Nature, seule la force permettra de les rejoindre, ce qui est en contradiction avec la libre adhésion des populations concernées.

## 7. Barrières nationalistes

Le XIXe siècle européen, surtout à partir des années 1830-1848, modifie à nouveau l'idée d'Etat et de limite. Le principe constitutif en est la nationalité, fatalité de destin dérivant de caractères ethnolinguistiques communs, dans la conception allemande, ou association volontaire née une libre adhésion, pour les Français et les Italiens. Aux frontières formant l'enveloppe de l'Etat, fondées sur des critères externes, à l'intérieur desquelles est contenu l'état, modèle "géo-idéologique" (M. Foucher) qui, à partir de la France, sera largement exporté après la Révolution, s'ajoute l'idée d'une limite venue de l'intérieur vers la périphérie, contour de l'ensemble "national". Là encore, c'est la France qui diffuse la version "géo-idéologique" selon laquelle la frontière doit marquer les confins d'une nation, d'une culture et d'un vouloir-vivre communs. Dans la majorité des cas, les deux systèmes ne coïncident pas. Après 1870-1880, l'Etat national devient, dans beaucoup de cas, nationaliste, expansionniste et revendicatif. La frontière se charge d'une complexe et confuse polysémie et d'une affectivité irrationnelle, subjective, génératrice de fantasmes et de mythes, phénomènes que Lucien Febvre décrit ainsi:

"Au lendemain de la Révolution, on ne vit pas seulement la ligne de démarcation qui se tirait entre la France et les terres voisines - tant bien que mal - se régulariser et la frontière militaire, suivant l'évolution, renoncer aux places de sûreté installées en territoire étranger, en avant des lisières du pays à défendre, ou le cas échéant, à agrandir. La ligne des limites devint une espèce de nationalité entre nationalités fortement distinctes. Elle se doubla d'une frontière morale. Et qui ne tarda pas à se hérissier de toutes les haines, les rancunes et les faveurs que soulevait, en France et à l'étranger, la Révolution française".<sup>(16)</sup>

## Bibliographie

- (1) Du rural à l'urbain, Paris, 1970, p. 224.
- (2) Fronts e frontières, op. cit. p. 350.
- (3) La géographies de l'histoire, op. cit. p. 350.
- (4) La géographie de l'histoire, op. cit. p. 340-341.
- (5) Fronts et frontières, op. cit. p. 34.
- (6) Geouffre de Lapradelle (Paul), La frontière, Paris, 1928, p. 24.
- (7) Fronts et frontières, op. cit. p. 41.
- (8) Cité in Fierro-Domenech (Alfred), Le pré-carré, Géographie historique de la France, Paris, 1986, p. 20.
- (9) Sur ces aspects, voir les vues nouvelles contenues dans La Valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico. Atti del Convegno internazionale di studi di St. Vincent 25/26 aprile 1987, a cura di Maria-grazia Vacchina, Aoste, 1988.
- (10) in Louis XIV et l'Europe, Paris, 1950, p. 2.
- (11) Cité in Braudel (Fernand), L'identité de la France. Espace et histoire, Paris, 1986, p. 280-281.
- (12) Longnon (Auguste), La formation de l'unité française, Paris, 1922, p. 325.
- (13) La pensée européenne au XVIIIe siècle. De Montesquieu à Lessing, Paris, 1963, p. 117.
- (14) Cité in Braudel, L'identité de la France, op. cit. p. 290.
- (15) In Jarry (Emile), Provinces et pays de France. Essai de géographie historique T.I., Paris, 1942, p. 46. Sur la "fabrication" du mythe des frontières naturelles par les Girondins, voir notamment Dion (Roger), Les frontières de la France, Paris 1947 et Zeller (Gaston), "La monarchie d'Ancien Régime et les frontières naturelles", Revue d'histoire moderne, 1933, p. 305-333.
- (16) Cité par Foucher, Fronts et frontières, op. cit. p. 63.